



Frais de déplacement des arbitres et arbitres assistants opérant pour le compte du District du Cantal

Cette feuille de frais doit être rédigée en trois exemplaires

- Un exemplaire pour le club recevant qui doit le conserver,
 - Un exemplaire pour le club visiteur qui doit le conserver,
 - Un exemplaire à conserver par l'arbitre, l'arbitre assistant

Nom de la personne effectuant le voyage :

Prénom :

Adresse :

Caractère de la mission accomplie :

Arbitrage ⁽¹⁾

(1) *Rayer les mentions inutiles*

Tenue de touche ⁽¹⁾

Date et lieu de la rencontre :

Equipes en présence :

Distance kilométrique (entre le lieu de la résidence et le lieu de la rencontre : trajet aller-retour par voie routière la plus rapide, calculée sur le site « via Michelin »)

Indemnité fixe (pour les arbitres) : = €

Indemnité fixe (pour les arbitres assistants) = €

Total Général : €

Nom et signature du
représentant du club recevant

Nom et signature du représentant
du club visiteur

Signature de l'arbitre